



Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



GEORGIE

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES*

- Carte nationale d'identité ou Passeport en cours de validité pour la durée du séjour.
- Pour un séjour inférieur à 1 an, le visa n'est pas exigé.
- Il est obligatoire de disposer d'un **contrat d'assistance ou d'une assurance** permettant de couvrir tous les frais médicaux et de rapatriement sanitaire.
 - ⚠ Les agents de police chargés des contrôles aux frontières peuvent vérifier l'objet du séjour, la possession de moyens de paiement couvrant la durée du séjour, la souscription d'une assurance voyage, l'existence d'une réservation d'hôtel, d'une réservation de vol retour. Il convient donc de se munir de ces justificatifs avant de se rendre dans le pays.
- Les mineurs voyageant seuls, avec un seul de leurs parents ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

FORMALITÉS SANITAIRES

Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.

⚠ La réglementation géorgienne réprime sévèrement la détention et le trafic de stupéfiants ainsi que certains produits utilisés dans les traitements de substitution ou contre les douleurs importantes. Certaines substances contrôlées contenues dans des médicaments délivrés sur ordonnance en Europe ne sont pas autorisées à l'import par des particuliers en Géorgie. Ceci concerne notamment les benzodiazépines et les opiacés, dont fait partie la codéine. L'entrée avec ce type de médicaments pour usage personnel n'est tolérée que dans de strictes conditions comprenant un dossier complet à présenter en douane à l'entrée.

FORMALITÉS COVID

Les autorités arméniennes ont levé toutes les restrictions sanitaires à l'entrée de leur territoire. Il n'est donc pas nécessaire de présenter une preuve de vaccination ou un test négatif. Aucun test de dépistage n'est exigé pour les voyageurs non-vaccinés.

*Toutes ces informations sont valables pour les ressortissants français et sont données à titre indicatif, elles peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires. Si votre voyage inclut plusieurs destinations merci de vous référer aux formalités de chacune d'entre elle. Compte-tenu de l'évolution rapide de la situation administrative et sanitaire dans certains pays, nous vous recommandons de consulter le site du Ministère des Affaires Étrangères jusqu'au jour de votre départ.

Date de la dernière mise à jour : 02/11/2022. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages..

